

# Compte rendu du Conseil Municipal du 02 octobre 2020

**Présents :**

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel  
MM. BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille,  
GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absent :

Secrétaire : DUMONT Thierry

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

<b>Circulation rue des Écoles et Lotissement Beausoleil</b>	<p><b>Rue des Écoles</b> La circulation dans la rue des Écoles est relativement difficile, voire dangereuse, aux heures d'arrivée et de sortie des élèves. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'aménager un sens de circulation pour accéder aux écoles et au périscolaire et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre des amendes de police.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la rue des Écoles sera en sens unique dans le sens descendant depuis le carrefour avec la rue de derrière les Fossés jusqu'au périscolaire,</li><li>- un Stop sera implanté rue de derrière les Fossés à l'intersection avec la rue des écoles.</li></ul> <p><b>Lotissement Beausoleil</b> La commune de Bucey Les Traves envisageant de limiter la vitesse à 30km/h sur le Chemin des Vignes, qui permet de rejoindre Traves (Lotissement Beausoleil), nous a sollicité pour que nous fassions de même.</p> <p>Le Conseil Municipal ne souhaite pas limiter la vitesse coté TRAVES.</p>
<b>Terrain restant à vendre au Lotissement du Clocher</b>	<p>Depuis une dizaine d'années, le terrain restant au dit lotissement, ne trouve pas acquéreur. Le Conseil Municipal a décidé de le rendre attractif notamment en le proposant à 15 € le m<sup>2</sup> après avoir sollicité un devis pour l'étude de sol rendue obligatoire par la loi ELAN depuis le 1er janvier 2020.</p>
<b>Décision modificative SIED</b>	<p>Le Conseil Municipal doit établir une décision modificative afin de régler trois factures du SIED pour les travaux effectués rue des Écoles en 2018 (5154,31 € + 6713,48 €) et route de Cubry en 2019 (544,75 €)</p>
<b>Délibération sur la station de méthanisation de Pusey</b>	<p>La Préfecture nous demande de délibérer sur ce projet car notre commune, comme une quarantaine d'autres environnantes, est concernée par l'épandage des résidus, appelés digestats, de cette structure. Notre commune est concernée par 88ha90, principalement situés au-dessus du Moutherot, Le Conseil Municipal émet un avis favorable dès lors que la réglementation en vigueur est respectée.</p>

<b>Noël des personnes du 3ème âge</b>	Le Conseil Municipal décide de réunir la commission d'action sociale prochainement afin de faire des propositions.
<b>Aire de jeux des enfants</b>	L'aire de jeux existante, est utilisée tous les jours à la sortie des classes et il devient urgent de la rénover, de la faire vérifier et de l'agréments d'un nouveau jeu. Deux sociétés ont été sollicitées afin de nous fournir des catalogues et de nous présenter une ébauche de projet. La commission d'action sociale travaillera également sur ce sujet
<b>Chats errants</b>	De nombreux habitants de la commune se plaignent des nuisances causées par les chats errants qui prolifèrent, principalement dans le Mouterot et le Lotissement du Clocher. Depuis 2015, les Maires ont l'obligation de gérer la population de chats errant en procédant à leurs stérilisations. Contact a été pris avec l'association « Adopte 1 chat » qui aide les municipalités à gérer le problème. Le Conseil Municipal décide d'engager les démarches pour une campagne de stérilisation, qui pourrait avoir lieu en janvier 2021, avec l'aide financière de l'association « 30 Millions d'Amis ». Une première réunion publique sera organisée courant novembre.
<b>Réseau d'adduction d'eau</b>	Notre réseau d'eau étant ancien, de nombreuses fuites ont été découvertes et les réparations se poursuivent, afin de diminuer les déperditions. Il est bon de souligner le travail conséquent effectué par l'adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement et par l'employé communal.
<b>Talus du lotissement du clocher</b>	Afin d'empêcher la chute de pierre en bas du lotissement, il va être procédé à la pose d'un « grillage » et des arbustes rampants vont être plantés.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire

*Fernand STEFANI*